



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2021/2022

### PROCÈS-VERBAL N°1

#### Réunion restreinte du lundi 12 juillet 2021

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **DOUBLES LICENCES**

La Commission informe les clubs des modifications réglementaires, décidées par le Comité de Direction du 26/06/2021, en matière de doubles licences pour les équipes évoluant en **championnat Régional 1 Futsal** :

Régional 1 : 4 Doubles licences autorisées (contre 2 DL autorisées les saisons précédentes)  
Régional 2 – 3 : 4 Doubles licences autorisées (inchangé)

#### **OBLIGATIONS DES CLUBS – art. 11.5 du RSG de la LPIFF**

La Commission informe les clubs de la décision du Comité de Direction de la LPIFF du 26 juin 2021 liée aux conséquences de la saison blanche (2020-2021) sur les obligations des clubs (l'article 11.5 du RSG de la LPIFF – Futsal) :

*« Les obligations des clubs du Championnat Régional Futsal (article 11.5 du R.S.G. de la Ligue)*

*En application du principe de bienveillance, il est décidé de :*

- Reconduire, pour la saison 2021/2022, la dérogation aux clubs ayant accédé en R3 en 2020/2021.*
- Dire qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'examen de la situation des clubs au titre de cette « saison blanche », ce qui signifie qu'à la fin de saison 2021/2022, la Commission compétente prendra en compte la situation du club à la fin de la saison 2019/2020 pour déterminer si ledit club est en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> année d'infraction. »*

Clubs en infraction à l'issue de la saison 2019-2020 :

Aucun

Rappel de l'article 11.5 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.:

« 11.5 – Futsal

11.5.1 - Les clubs participant au Championnat Régional Futsal ont l'obligation d'engager une deuxième équipe Seniors participant intégralement au Championnat Futsal de Ligue ou de District, ou une équipe de Jeunes Futsal participant aux actions organisées par la Ligue ou le District.

Dans le cas où le club a une équipe qui évolue en Championnat de France Futsal (D1 Futsal ou D2 Futsal), celle-ci est prise en compte dans cette obligation.

Par mesure dérogatoire, le club accédant au Régional 3 Futsal n'est pas soumis à l'obligation susvisée durant la première saison d'accession.

11.5.2 - Le non-respect de l'obligation pendant 2 saisons consécutives entraîne la rétrogradation de l'équipe concernée dans la division inférieure la saison suivante.

Cette rétrogradation administrative n'est pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive. »

## CHAMPIONNAT

### Jours – horaires – lieux des rencontres

La Commission, après avoir pris connaissance des dossiers d'engagements 2021/2022 et des formulaires de souhaits des clubs concernant les jours, horaires et terrains de leurs rencontres à domicile, entérine les demandes des clubs concernés.

## CHAMPIONNAT SENIORS

### **Clubs souhaitant jouer à domicile en temps arrêté :**

La Commission prend connaissance des demandes des clubs souhaitant jouer leurs rencontres à domicile en temps arrêté :

**563777 - PARIS XIV FUTSAL (R2/A)**

**850427 - AULNAY FUTSAL (R2/B)**

Elle demande à ces clubs de bien vouloir lui faire parvenir une attestation de la Mairie stipulant que le club dispose d'un créneau de 3h00 les jours de match.

### **Rappel des préconisations :**

La Commission précise que la mise en place de ce temps de jeu nécessite :

1. Que le club effectue une demande auprès de la Ligue de Paris Idf de Football
2. la présence de 2 arbitres officiels
3. la transmission à la Ligue d'une attestation de la Municipalité indiquant l'attribution d'un créneau horaire d'une amplitude de 3h00 minimum.

Préconisation à mettre place :

- Informer les officiels à leur arrivée
- Disposer d'un tableau d'affichage qui doit indiquer le temps, le score et le nombre de fautes par équipe
- Disposer d'une table de marque
- Mettre à disposition un dirigeant du club recevant licencié et inscrit sur la feuille de match qui devra se mettre en rapport avec les officiels avant le coup d'envoi. Il aura la qualité de chronométrateur. Il doit se placer à l'extérieur du terrain de jeu, du côté des zones de remplacements et à hauteur de la ligne médiane. Le chronométrateur doit disposer d'une table de chronométrage pour pouvoir exercer correctement sa fonction et devra rester assis à cette table de chronométrage
- L'équipe visiteuse peut mettre à disposition un dirigeant licencié et inscrit sur la feuille de match pour être aux côtés du chronométrateur

**Devoirs et responsabilités du chronométreur :**

Le chronométreur veille à ce que la durée du match soit conforme à la Loi 7 et, pour ce faire :

- il enclenche le chronomètre dès qu'un coup d'envoi est effectué correctement,
- il arrête le chronomètre lorsque le ballon est hors du jeu,
- il réenclenche le chronomètre après une rentrée de touche, une sortie de but, un coup de pied de coin, un coup franc, un coup de pied de réparation, un coup franc du second point de réparation, un temps mort ou une balle à terre ;
- indique sur le panneau d'affichage les buts, fautes cumulées et périodes de jeu ;
- annonce, à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres, la demande d'un temps mort;
- assure le chronométrage de la minute de temps mort ;
- annonce la fin de la minute de temps mort à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- annonce, sur indication **d'un arbitre**, la cinquième faute cumulée d'une équipe à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- supervise la période de deux minutes d'infériorité numérique infligée à l'équipe dont un joueur a été expulsé ;
- annonce par un coup de sifflet ou un signal sonore distinct de celui des arbitres, la fin de la première période, la fin du match ou la fin d'une période de prolongation le cas échéant ;

**FUTSAL FEMININ**

La Commission informe les clubs de la décision du Comité de Direction de la LPIFF du 26 juin 2021 liée aux conséquences de la saison blanche (2020-2021) sur la mise en place du Championnat régional Futsal Féminin :

« Evolution du Championnat Futsal Féminin

*La mise en place d'un Championnat Futsal Féminin avec divisions (décision du présent Comité du 20.05.2020) est reportée à la saison 2022/2023, la saison 2021/2022 devenant la saison de transition. »*

➤ **Calendrier et composition des poules :**

La Commission fera un point courant septembre sur le nombre d'équipes engagées afin de définir la composition des poules et un calendrier adapté pour la phase 1 ;

Liste des équipes engagées à ce jour :

District	N° aff	Clubs	Nbre équipes
75	540531	SPORTING CLUB PARIS	1
75	550114	VIKING CLUB PARIS	1
75	552779	PARIS ACASA FUTSAL	1
75	560132	PARIS ELITE FUTSAL	1
75	560299	UNION SPORTIVE SPEALS	1
75	563777	PARIS XIV FUTSAL CLUB	1
75	764132	PARIS FEMININ FOOTBALL CLUB 2009	2
77	549189	CHAMPS A. FUTSAL C.	1
77	550661	JOLIOT GROOM'S FUTSAL	1
77	551471	ROISSY EN BRIE FUTSAL AS	1
77	554236	EVASION URBAINE TORCY FUTSAL	1
77	581732	AVON FUTSAL CLUB	1
78	564043	ASC DE TOUSSUS	1
78	581526	TRAPPES EN YVELINES FUTSAL	1

91	551987	F. C. D'EPINAY ATHLETICO	1
91	554271	DIAMANT FUTSAL	1
91	580838	BVE FUTSAL	1
91	581536	CROSNE FUTSAL CLUB	1
92	552274	LES PETITS PAINS	1
92	560179	ACCS ASNIERES – VILLENEUVE 92	1
92	748523	G.P.S.O. 92 ISSY	1
93	503477	LILAS F.C.	1
93	550738	DRANCY FUTSAL	2
93	560298	ALMATY BOBIGNY FUTSAL	1
93	560602	BONDY CECIFOOT CLUB	1
93	560690	ASS.SPORTIVE EDUCATIVE ET SOCIALE	1
93	580839	PIERREFITTE F.C.	1
93	590266	NOUVEAU SOUFFLE	1
93	850427	AULNAY FUTSAL	2
93	850813	A. FUTSAL CLUB ILE SAINT DENIS	1
94	500031	CHOISY LE ROI A.S.	1
94	552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	1
94	553055	A. S. C. VITRY	1
94	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	1
94	581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL	1
95	522695	GARGES LES GONESSE F.C.M.	1
95	553776	GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	1
95	564044	PARIS CLUB DE GOUSSAINVILLE FUTSAL	1
95	580869	CFJ PERSANAISE	1
95	580882	MARCOUVILLE CITY CERGY-PONTOISE AGGLO	1

**Total 43**

<b>CRITERIUM U18 FUTSAL</b>
-----------------------------

➤ Calendrier et composition des poules :

La Commission fera un point courant septembre sur le nombre d'équipes engagées afin de définir la composition des poules et un calendrier adapté pour la phase 1 ;

Liste des équipes engagées à ce jour :

District	Club	Affiliation	Nbre équipes
75	512666	CHANTIERS PARIS U.A.	1
75	521046	PARISIENNE ESP.S.	1
75	540531	SPORTING CLUB PARIS	1
75	552779	PARIS ACASA FUTSAL	2
75	581994	CLUB POPULAIRE SPORTIF DU DIXIEME	1
77	549189	CHAMPS A. FUTSAL C.	1
77	551471	ROISSY EN BRIE FUTSAL AS	1
77	554236	EVASION URBAINE TORCY FUTSAL	1
77	582473	NOISIEL FUTSAL ACADEMY	1

78	544913	MANTOIS 78 F.C.	1
78	560601	ALLIANCE REVES D'ENFANCE ACADEMY	1
78	564043	ASC DE TOUSSUS	1
78	581526	TRAPPES EN YVELINES FUTSAL	1
78	582012	VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY	1
91	552106	MYA FUTSAL ESSONNE	1
91	580838	BVE FUTSAL	1
92	500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	1
92	563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	1
92	850456	CHATILLON A.S. FOOT EN SALLE	1
93	508884	NEUILLY MARNE S.F.C.	1
93	541449	STAINS F. ESPE.S.	1
93	550738	DRANCY FUTSAL	1
93	554385	ARTISTES FUTSAL	2
93	560298	ALMATY BOBIGNY FUTSAL	1
93	560474	FUTSAL DE NEUILLY	1
93	582036	AULNAY NORD PLUS	1
93	582464	KARMA FSC	1
93	590259	JEUNESSE AULNAYSIIENNE	1
93	590260	SPORT ETHIQUE	1
93	850427	AULNAY FUTSAL	1
93	850813	A. FUTSAL CLUB ILE SAINT DENIS	1
93	851665	MONTREUIL ASSOCIAZONE CLUB	1
94	500031	CHOISY LE ROI A.S.	1
94	552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	1
94	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	1
94	581200	U. S. DE NOGENT 94	1
94	582553	VSG FUTSAL	1
95	500686	MAGNY EN VEXIN F.C.	1
95	551390	ERMONT AM. S.	1
95	553776	GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	1
95	564044	PARIS CLUB DE GOUSSAINVILLE FUTSAL	1
95	580869	CFJ PERSANAISE	1
95	580882	MARCOUVILLE CITY CERGY-PONTOISE AGGLO	2
95	582621	FOOT INDOOR LOISIR	1
95	590442	LES SPORTIFS DE GARGES	1
95	590566	MONTMORENCY FUTSAL	1
95	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C.	1

Total 50